Directeur politique: H.-D. COLLIN

ABONNEMENTS

Ville de Metz: 3,30 M. Alsace-Lorraine, Allemagne: 3.32 M En vente à PARIS

4 le Librairie Alsacienne-Lorraine, 1, rue de Médicis.



Rédaction et Administration: 14. RUE DES CLERCS, METZ - Téléphone Nº 31

ANNONCES La petite ligne 20 PL

RÉCLAMES La ligne 50 PL

Les annonces sont reçues aux bureaux du journal 14. rue des Clercs, à Metz et dans toutes les Agences à l'étranger.

1814

Si nous laissons de côté le « ressaut » des Cent-Jours, nous pouvons considérer ce printemps, de 1914, comme le centenaire de la chute de Napoléon.

Cent ans! Déjà? Vu de l'Histoire, l'événement semble d'hier. Longtemps, très longtemps encore, il vivra dans la mémoire des peuples. Ici, il convient de le dire, la chute fut plus mer veilleuse encore que l'élévation.

Quel fulgurant bouquet d'héroïsme et de gloire, que cette campagne de France! Réduit. comme hommes et comme armements, à des moyens de fortune, Napoléon ne cesse de livrer des batailles et de remporter des victoires : fictoires sans lendemains, hélas! Un officier upérieur très versé en histoire militaire, me répétait dernièrement que, à son avis, la campagne de 1814 était la gloire suprême de Nanoléon dont, mieux encore que ses premières guerres d'Italie, elle assirmait le génie et l'esrit d'audace!

Ce qui, entre tout, est admirable dans la randiose épopée, c'est le haut esprit militaire et le dévouement inlassable des soldats de Napoléon, dont on a dit très justement: « Ils grognaient parfois, mais ils marchaient toujours. » Et quel chemin il a fait, ce petit paysan de France, levé de la glèbe! De frontières en frontières, il a conquis l'Europe en y ajoutant, comme hors-d'œuyre, la Terre des Pharaons. La fin devait venir, dit-on. Soit. Mais elle n'est pas venue directement des champs de batailles. C'est l'hiver russe qui a tué les soldats de Napoléon, en glaçant dans leurs veines ce sang qu'ils avaient déjà si abondamment versé pour

De ceux-là, nous pouvons être fiers : nos pères en étaient. Les Mosellans en étaient ; les Alsaciens en étaient ; les Mayençais et d'autres en étaient. On m'a raconté que peu avant 1870, les vétérans français de Mayence formaient encore une petite phalange, très réduite, quelque chose comme le « dernier carré » de la Grande-Armée. On s'enterrait mutuellement et, sur les tombes, étaient prononcés invariablement, en de la commission chargée de la vérification des comp-français, ces mots: Honneur à la mémoire de les de l'exercice 1912. Ce rapport porte surtout sur ce brave l'A cette époque, les événements de le fonds de disposition et sur le fonds dit de police. tombes, étaient prononcés invariablement, en ce brave / A cette époque, les événements de 1814 dataient déjà d'un demi-siècle, ce qui peut paraître long, surtout sur une terre foncièrement allemande de langue. Mais l'empreinte était forte Ces braves vétérans n'étaient plus, et ne demandaient pas à redevenir, français. Mais ils voulaient garder l'honneur et la fierté de l'avoir été! Qui aurait pu les en blâmer? Personne, assurément. Et, de fait, tout Mayence prodiguait, à ces vieux braves, son respect le plus sympathique. Mais, revenons à 1814.

Malgré les triomphes inespérés dus aux prodiges de tactique de Napoléon, ses troupes, harcelées sans cesse par un ennemi entreprenant et très supérieur en nombre, perdaient cation de 3000 M accordé à un lieutenant en retraite chaque jour du terrain. Blücher, toujours très M. Burkhard, qui a fait un voyage en vue de nouer audacieux, pousse une pointe sur Paris, où des relations commerciales avec l'Amérique du Sud. presque rien n'a été organisé pour la défense. Ce monsieur ne paraissait aucunement qualifié pour Après une résistance honorable, la capitale représenter les intérêts de l'Alsace-Loraine. M. Burkouvrait ses portes le 31 mars 1814: C'en était lard s'était préalablement adressé aux quatre Chamtait de Napoléon!

très repidement. Les puissances exilèrent l'Empereur à l'île d'Elbe, qui lui fut assignée comme résidence, avec l'exercice du pouvoir souverain. Celui qui avait tenu le monde dans sa main devenait le souverain d'une île minuscule. Le sort a de ces ironies!

Il n'y devait d'ailleurs pas rester longtemps. L'île d'Eibe n'était qu'un séjour provisoire, l'étape intermédiaire, frayant le chemin au sinistre rocher de Sainte-Hélène ; Sainte-Hélène, tombeau définitif, dont, à moins d'être Dieu lui-même, on ne pouvait songer à s'évader!

Landlag d'Alsace-Lorraine

SECONDE CHAMBRE

Strasbourg, 6 mars.

La Chambre a voulu terminer à tout prix la deuxième lecture du budget, et pour y parvenir, elle a du, contrairement à tous les usages, tenir deux séances le vendredi. Mais des la séance du matin, on remarquait que la fatigue se faisait sentir partout. Les dépulés étaient clairsemés. L'intérêt ne s'est ranimé que lorsqu'on est revenu à la question du fonds de disposition du Statthalter et à celle des fonds se crets de police. Depuis que le Landtag a le contrôle sur le conds de disposition, on apprend mieux quel en est l'emploi. Il recoit encore parfois des affectations singulières, par exemple ce subside de 3.000 M accordé à un ancien officier qui fait un voyage dans l'Amérique du Sud dans le but d'y trouver des débouchés 'commerciaux pour le commerce d'Alsace. Mais

rait que le gouvernement n'y est pour rien. Les agents ont la consigne d'ouvrir l'œil et de position est indispensable; son emploi doit être conretenir les physionomies. Alors, ils s'appliquent trôlé par le Parlement. Il est prévu pour des dépenses carrientièrement à dévisager et à suivre les imprévues et urgentes. Sous le Statthalter actuel, particulièrement à dévisager et à suivre les députés. Il suffirait de les envoyer à la Cham-

bre pendant que!ques séances. L'après-midi, quelques députés ont vaillamment parlé pour ou contre les résolutions présentées au sujet du budget des mines. Puis, à dans la répartition.
6 h. 1/4. on s'est séparé jusqu'à mardi.

M. Wolfer, socialiste. — Tout en reconnaissant

est ouverte à 10 h. M. le D' Ricklin préside, ayant à ses côté MM. Gilliot et Zimmer, secrétaires.

Au banc du gouvernement: MM. le comte Rœdern, secrétaire d'Etal; Kœhler, sous-secrétaire d'Etat; le Dr Cronau, directeur ministériel. On reprend la discussion du

Budget de l'administration de l'industrie.

M. le professeur De Müller prend la parole à propos du chapitre 43. Les observations faites précédem-ment au sujet de la subvention pour le Conservatoire de Strasbourg ont encore leur raison d'être. L'aug-mentation de 2.000 M du crédit destiné à l'édition d'œuvres littéraires du pays est fondée. Il est urgent de favoriser aussi les arts industriels. L'orateur s'exprime ensuite sur le fonds destiné à subventionner les jeunes artistes et la Société des monuments historiques. Dans ce dernier cas, les intérêts du pays sont en jeu. Mais le pays doit d'abord donner le bon exemple.

Passant à la question des musées, il en expose l but. Les véritables monuments du passé ne devraient jamais aller aux mains de l'étranger. Là où ils menacent d'être vendus, il faut que l'Etat puisse inter-venir. Et ici il faut reconnaître que le fonds de dis-position du Statthalter a rendu de réels services. M. le D' Müller cite un cas typique à l'appui : le casque germanique de Baldenheim. En outre il y a la maison en style roman de Rosheim léguée à là Société des monuments. Ici encore nous aurons à faire appel au fonds de disposition, parce que les ressources publiques font défaut. C'est pourquoi l'orateur demande une augmentation de 2000 M du crédit prévu, comme l'a demandé la commission.

11. Wolf s'associe à la demande du préopinant. Le Musée de Strasbourg n'a pu acquérir une série de trésors artistiques que grâce au tonds de disposition.

Modification de l'ordre du jour. Avant que la Chambre n'aborde le budget des mines M. Hauss propose d'intervertir l'ordre du jour et prie la Chambre de se prononcer d'abord sur les crédits

M. Emmel proteste et plusieurs députés prennent la parole au sujet du règlement. M. Wolf se rallie à la manière de voir de M. Hauss. La proposition de M. Hauss est adoptée.

Les comptes de 1912.

M. Wolfer, socialiste, présente un rapport verbal La commission a vérifié les pièces justificatives, Elle a constaté que la plupart des quittances pour le fonds de police sont signées de chiffres ne permettant pas de reconnaître à qui les fonds avaient été versés. Le gouvernement n'a pas donné de renseignements spé-ciaux. (M. Drumm: Gratifications de Noël!) On ne peut se rendre compte si le crédit a réellement été

employé à la découverte de malfaiteurs, conformément

sa destination. Sur 30.000 M il n'a été dépensé ef-

fectivement que 23.575 M. Quant au fonds de disposition du Statthalter, plusieurs dépenses ont été justifiées d'une manière satisfaisante et le gouvernement a donné des explications sur la procédure observée. Le ministère est consulté pour chaque demande. On a été surpris d'une allo-cation de 3000 M accordé à un lieutenant en retraite bres de commerce du pays pour solliciter des sub-Les négociations qui suivirent turent menées sides ; aucune de ces Chambres n'a donné suite à ses offres au gouvernement. Finalement il obtint un subside de 3000 M sur le fonds de disposition.

M. Wolfer constate ensuite que la part du lion du fonds de disposition est échue à la Ville de Strasbourg; la Lorraine et la Haute-Alsace n'ont presque rien oblenu. Des demandes de la Lorraine n'ont pas été prises en considération pour des buts charitables. M. Emmel fait remarquer que la Chambre doit

efuser le fonds de police M. Kwhler, sous-secrétaire d'Etat. — Il ne s'agit pas ici de donner décharge des comptes. Ceux-ci sont examinés par la Cour des comptes. La Chambre voulait seulement connaître l'emploi des fonds de dispoitions et de police. Le gouvernement a reconnu l froit de contrôle absolu du Landtag pour l'emploi du onds dispostion et il a présenté toutes les pièces jusificatives.

M. le D' Ricklin, président. - La Chambre n'a

qu'à prendre connaissance de ce qui a été discuté a commission des comptes. Il n'y a pas à donner décharge ou à la refuser. M. le Dr Michel s'associe aux observations du pré-

sident. La commission vent simplement donner con-naissance à l'assemblée de ce qu'elle a fait. Tel était e but du rapport verbal. M. Emmel. — Il y a erreur; il s'agit des comptes de 1912. Le crédit pour la police secrète doit être re-

oussé; je présenterai tout à l'heure une proposition. La discussion sur le rapport de la commission des comptes est close.

ompasse aux crédits du budget au sujet desquels le vole a été ajourné.

Le fonds de disposition du Statthalter

M. le Dr Michel .- Le fonds de disposition est né-

cessaire; on en a examiné l'emploi. Mais il y a le seours de 3.000 M accordé à un lieutenant en disponibilité pour faire un voyage dans l'Allemagne du Sud, sous le prétexte d'y nouer des relations com-merciales. On nous a donné dans l'intervalle des exau moins on sait où va l'argent, et c'est quel-plications plus détaillées qu'à la première discussion. Or dans un journal berlinois, l'intéressé a prétendu que des offres lui ont été faites par le gouvernement; police, a dénoncé l'espionnage dont les députés cette version n'a pu être admise par la commission. Ce qu'il y a lieu de relever, c'est que des postulants sont l'objet de la part de la police de Strasbourg. C'est édifiant et grotesque. Mais il paposition avant que dans le pays on n'ait l'occasion d'y recourir. M. le Dr Michel répète qu'un fonds de disl'emploi a été beaucoup plus judicieux que précédemment. Pour ces raisons. mon groupe votera pour.

M. Zimmer. — Notre Groupe volera cette fois encore pour le fonds de disposition, mais il serait obligé de le repousser si la Lorraine ne devait pas être comprise

qu'un ionas de disposition peut être opportun, le groupe socialiste ne peut pas se déclarer d'accord avec son emploi. Aucun n'essiteux n'a été secouru, quoi qu'en dise M. Michel. Les accialistes ne peuvent voter pour le fonds que si le Parlement participe à son affectation.

Les accialistes ne peuvent voter pour le fonds que si le Parlement participe à son affectation.

Nous constatons déjà un progrès chez les socialistes. Ils admettent le principe du fonds; mais ils critiquent sa épartition. Il peut toujours se faire qu'une répartition ne donne pas satisfaction à tous. En France et en Angleterre l'emploi des fonds secrets est abandonné au ministère. Ce que les socia-listes demandent est inacceptable. Les catholiques aussi

se plaignent de ce que les protestants soient plus favo-risés qu'eux. Mais il faudrait savoir s'il y a eu des pétitions de la part des catholiques pour admettre le bien-fondé des plaintes. Le gouvernement voudra nous présenter aussi, non seulement les comptes, mais les requêtes et les réponses qui y ont été données. Mon

parti votera le fonds.

M. Emmel. — Pourquoi ne ferait-on pas appel à une commission pour la répartition des fonds comme on le fait pour la distribution des secours aux vignerons? La coopération du Landlag contribuerait à faire taire les critiques. M. Emmel ne veut pas examiner les réclamations au sujet des inégalités de la répartition entre les trois départements ou entre les différents cultes. On n'a jamais secouru des ouvriers sans travail avec le fonds de disposition. Les requêtes dont on demande la présentation, ne sauraient donner une mesure pour la distribution équitable du tonds. Nous ne pouvons accorder notre confiance au gouvernement et nous voterons contre le fonds.

M. Martin demande le vote par appel nominal. Votent pour: MM. Atzel, Brogly, Collet, Dr Didio, Donnevert, Engel, Fick, Fix, Gilliot, Hauss, llessemann, Heymes, Hinsberg, Martz, Meyer-Walscheid, Dr Michel, Pierson, Dr Ricklin, Rudolf, Schlumberger, Schumann, Steinmetz, Wehrung, Wiltberger, Wolf,

Votent contre: MM. Boehle, Drumm, Emmel, Heysch, Hindelang, Imbs, Immer, Martin, Meyer-Markirch, Peirotes, Schilling, Wolfer. M. Hackspill et M. Wetterle s'abstiennent.

Le fonds de police.

Le fonds est adopté par 26 voix contre 13.

M. Drumm signale, en son dialecte expressif, l'es-pionnage dont les députés sont l'objet de la part de la police à la gare de Strasbourg. M. le Dr Ricklin est surtout étroitement surveillé. La présidence de olice a envoyé des mouchards au banquet des étu diants afin de connaître le menu pour un exemplaire duquel on offrait 50 M. M. Drumm prie M. le comte Rædern de mettre fin à cet espionnage. Il engage la

Chambre à repousser le fonds de police.

M. le Dr Cronau, directeur ministériel. — Le misistère n'a pas donné le moindre ordre; nous refuerions de faire exercer pareille surveillance. Il s'agit l'une histoire de brigands. Le Président de police a léciaré formellement qu'il n'avait chargé aucun agent d'exercer une surveillance. Il pourrait y avoir un ncident sans importance.

- Je veux volontiers ajouter foi à la M. Emmel. — Je veux volontiers ajouter foi à la déclaration de M. le Dr Cronau. Cependant je sais pertinemment que les agents de service à la gare de Mulhouse signalent les personnages arrivants ou par-tants à la direction d'arrondissement. M. Emmel propose formellement le rejet du fonds de police, parce que les renseignements fournis par le gouvernement sont insuffisants pour son contrôle. Il y a eu des quittances fictives. Si le fonds est utilisé pour réprimer la traite des blanches, nous l'approuvons, mais nous voulons en contrôler l'emploi.

M. Hauss. — Je ne puis pas admettre que legou-vernement ait jamais donné l'ordre de surveiller les députés. Je crois aussi que le Président de police n'a pas donné un ordre de ce genre. Mais le gouverne-ment devrait pousser ses recherches plus loin. Il faudrait savoir en particulier si M. Schelling, inspecteur hard avait été employé au Bureau littéraire, mais de police, n'a pas pris une initiative de ce genre. Il qu'il n'avait pas les aplitudes requises. Il a fait des faudrait surveiller spécialement les agissements de ce fonctionnaire. Depuis un certain nombre d'années déjà on survoille les députés; M. Mandel croyait à l'époque que la police voulait protéger les députés. (Hilarité.) M. Hauss cite le fait qu'un agent de la secrèle a contrôle récemment le billet que M. Hauss avait pris à la gare pour sa fille qui partait pour Paris. Il importe que le gouvernement ouvre l'œil et qu'il signifie des à présent à M. Schelling d'avoir à sser sa mission.

Quant au reste, M. Haus the croit pas que ce soient à des raisons suffisantes pour repousser le fonds.

M. le Dr Gronau. — L'explication est excessive nent simple. L'agent de service à la gare est chargé de signaler chaque jour un certain nombre de per-sonnes arrivant ou partant. Cela n'entraîne aucune conséquence. Il peut se faire qu'un agent se laisse des excès de zèle.

M. Wolf. - La surveillance des députés est sans obiet. Ou'on signifie à la police de cesser ce contrôle Elle peut prendre connaissance ici de la liste de préence. M. Wolf dit que son groupe votera le fonds.

M. Martin demande également le vote nominal.

Votent pour : MM. Atzel, Brogly, Collet, Dr Didio Donnevert, Engel, Fick, Fix, Gilliot, Hauss, Hosse-mann, Heymes, Hinsberg, Martz, Meyer-Walscheid, Dr Michel, Pierson, Dr Ricklin, Rudolf, Schlumber-ger, Schumann, Steinmetz, Wehrung, Wiltberger, Wolf, Zimmer.

Votent contre: MM. Boehle, Drumm, Emmel, Heysch Hindelang, Imbs, Immer, Martin, Meyer-Markirch, Peirotes, Schilling, Wetterlé, Wolfer.

M. le Dr Hackspill s'abstient. Le fonds est adopté par 26 voix contre 13.

Budget des mines

Les résolutions suivantes ont été présentées : - Le gouvernement est invité à présenter un projet de loi additionnelle à la loi sur les mines d'après lequel une propriété de mine dont l'exploitation n'aura pas été entreprise deux ans après la concession et au plus tôt un an après la promulgation de

la loi, fera retour à l'Etat. - Dans l'intérêt de la sécurité de la vie et de la les mines, les salines, les fabriques de produits in-dustriels et les carrières exploitées sous terre élisent mines. Ils doivent visiter les mines et les usines pour se rendre compte de leur sécurité, insister pour qu'il gner sur les accidents qui se sont produits. Ils touchent un traitement sur les tonds du pays et sont placés sous l'autorité des mines :

la durée du travail pour tous les ouvriers oc-

alinéa 2 de la loi sur les mines, de manière à ce qu'il excessif, de sorte que les accidents augmentent. Il si-soit créé pour chaque mine ou établissement indépen-dant d'exploitation minière une caisse de secours à laquelle seront versées toutes les amendes y comprises res qu'exigent la santé et la sécurité des ouvriers.

les relenues de primes.

— Le gouvernement est invité à rédiger le projet portant modification du titre 3 alinéa 4 de la loi sur les mines de telle sorte

1º que les prescriptions sur le contrat entre patrons et ouvriers soient éliminées de la loi et réunies en une loi spéciale (prescriptions du Code industriel, loi sur la saisie des salaires, prescriptions de la loi d'em-

pire sur les tribunaux de prud'hommes); 2º à comprendre la loi de telle sorte que la responsabilité des fonctionnaires d'exploitation soit étendue, que les représentants des ouvriers participent au contrôle des mines, que les ouvriers participent à la ré-daction du règlement, que le commencement, la du-rée et la fin du travail dans les mines soient réglés par une loi, que les ouvriers ainsi que leurs représentants ne soient pas genés dans l'exercice de leurs

droits sociaux, communaux et politiques.

— Le gouvernement est invité à rédiger la loi additionnelle au titre 7 de la loi sur les mines de telle

1º que toutes les prescriptions sur les caisses de secours des mineurs soient éliminées de la loi sur les mines et réunies en une loi spéciale; 2º qu'il doit être procédé à la création de caisse

de malades pour les mineurs;
3º qu'un minimum soit légalement fixé pour les pensions à accorder par les caisses de secours des mineurs. La pension d'invalides ayant encore des enfants en dessous de 15 ans doit être augmentée en

à la pension doit se faire de telle sorte que toutes les années de service passées dans des exploitations minières en Alsace-Loaraine doivent être reconnues comme donnant droit à la pension. En même temps des droits périmés à la caisse de pension des mineurs

doivent de nouveau reprendre. 5º il sera créé une procédure pour le règlement des litiges : 6º il sera créé une fédération d'assurance réciproque

ou bien des petites Sociétés fusionneront.

M. le D Hackspill demande d'abord des explicaions sur des accidents mortels qui se sont produits dans une mine. Puis il motive la résolution sur la création de

caisses de secours à créer pour chaque mine et aux-quelles doivent être versées toutes les amendes. Jusqu'ici il n'y a pas de dispositions demnuves sui telle ploi des amendes qui atteignent une sommes considérables. Elles dovent profiter aux ouvriers qui, de cette et les ouvriers.

A.M. Emmel l'orateur fait remarquer que la légisqu'ici il n'y a pas de dispositions définitives sur l'em-

M. Hackspill recommande ensuite l'institution des hommes de sureté dans les mines; la sécurité dans les mines ne peut qu'en être augmentée. Ces hommes de sureté ne peuvent être choisis que parmi les mineurs organisés et non permi les jaunes. Il faut ten-dre à l'introduction de la journée de huit heures; en attendant, la durée du travail dans les mines devra être réduite et fixée par une loi. L'orateur signale en-core les autres amendements à apporter à la loi sur les mines et qui sont signalés dans les résolutions.

M. Emmel constate que l'assemblée n'est plus en nombre et il demande l'ajournement à 3 heures de l'après-midi. L'ajourn ment est prononcé. A midi 10, la séance est levée.

La séance de l'après-midi taires, MM. Wolfer et Zimmer.

Budget des mines.

M. Engel, du Groupe lorrain, prend la parole au sujet des différentes résolutions proposées au sujet de la condition des ouvriers mineurs. Il explique les raisons pour lesquelles les amendes n'ont pu être affectées jusqu'ici à la caisse de secours. Jusqu'ici il y avait les caisses de malades pour les différentes exploitations. On ne peut pas modifier la situation sans

une modification générale de la loi sur les mines. La loi sur les mines est analogue à celle qui est en vigueur en Prusse. La future loi sera également copiée sur celle de la Prusse. Actuellement et pendant longtemps encore, l'industrie minière devra faire appel aux décisions des autorités supérieures de l'adninistration des mines de la Prusse.

M. Engel s'exprime au sujet des différentes résolutions. L'ouvrier mineur est libre actuellement en Lor-raine ; il n'a qu'à observer le règlement. M. Engel s'oppose à la coopération des mineurs au contrôle en ce qui concerne les abus pouvant être commis par les employés des mines.

L'exploitation des mines exige de grandes connaissances pratiques et non seulement théoriques. Chaque pays a gardé ses particularités. Aucun pays n'a encore des règlements modèles. L'institution des controleurs ouvriers n'a pas rencontré beaucoup de sympa-thie, ni du côté des patrons, ni du côté des ouvriers. Ces hommes doivent être payés par l'Etat. On pourra s'occuper de la question lorsque viendra en discussion a modification de la loi sur les mines.

On veut fixer à huit henres la durée de la journée de travail dans les mines. La journée de huit heures existe, sans la descente et la montée. Les équipes les plus fortes peuvent effectuer la montée en 20 minutes M. Engel prie l'assemblée de ne pas donner suite : la résolution socialiste concernant la durée de la journée de travail.

Enfin M. Engel parle de la résolution concernant la propriété minière. Une disposition telle que celle que demandent les socialistes, n'existe nulle part. Le retrait de la concession causerait un grand préjudice

au pays; on peut prévenir les spéculations.

M. Emmel parle de l'administration des mines en santé des ouvriers, les ouvriers majeurs occupés dans général. On a accordé heaucoup trop de concessions qui ce s'nt pas exploitées. Pour les charbonnages on constate que plus de la moitié des conressions n'est au vote direct et secret des contrôleurs de mines pas exploitée. Pour l'industrie du fer la proportion est comme fonctionnaires auxiliaires des surveillants des de 198 concessions exploitées sur 434 concessions accordées. Dans la situation actuelle on voit qu'un petit nombre de personnes exploitent toutes les richesses soit remédié aux inconvénients constatés et se rensei-nationales pour leur propre profit sans prendre en gner sur les accidents qui se sont produits. Ils tou-considération les intérêts du pays. L'impôt prélevé sur les concessions n'est qu'une petite compensation, si l'on se rappelle les chiffres chormes de la production de fer et de charbon l'on peut se faire une idée des cupés dans des exploitations sous terre doit être fixée richesses minérales que renferme encore le sous-sol et à huit heures, en y comprenant la descente et la qui ne sont pas exploitées. L'oraleur entre ici dans les montée; elle doit être de six heures dans les endroits détails de la statistique et demande au gouvernement

de relever par des mesures appropriées la consomma-tion des sels de potasse en Alsace-Lorraine. M. Emmel se fait l'écho des réclamations des mineurs de la Lorraine que le système des primes pousse à un travail

M. Hinsberg polémise contre les déclarations de M. Hackspill concernant l'emp'oi des amendes dans les mines. Cet argent est verse dans les caisses de secours on de maladie. Si on voulait supprimer les amendes il faudrait augmenter les cotisations des ouvriers pour les caisses de maladie ou diminuer les secours de celles-ci. Il proteste contre l'affirmation de M. Hackspill, d'après laquelle les patrons emploieraient pour leur propre profit l'argent provenant de ces amendes. Erre qui concerne les concessions de mines M. Hinsberg est d'avis que c'est d'une bonne politique de ne pas les exploiter toutes. Si on voulait suivre les conseils de M. Emmel on arriverait en très peu de temps à l'épuisement des gisements de mine-rai qui se manifesterait par une moins-value des recettes de l'Etat. Il demande enfin de ne pas imposer

de nouvelles charges aux Sociétés minières qui paien' suffisamment d'impôts. M. Collet demande que les patrons paient la moi-tié des cotisations pour les caisses de maladie des mi-neurs. Il ne voudrait pas se lier sur la journée de travail de huit heures, mais demande que le temps de travail des mineurs soit réglée par une nouvelle oi. M. Collet motive encore longuement les résolu-

tions présentées par lui et ses amis; l'attention de la Chambre s'est considérablement relachée entretemps. M. Zimmer fait remarquer très justement que si l'on voulait réaliser la résolution de MM. Bœhle et consorts I'on atteindrait injustement les anciennes concessions. Répondant à M. Emmel il affirme que es propriétaires de mines de la contrée de Thionville 4º la fixation des années de service donnant droit retirent du sous-sol le maximum de minerai. Il n'y a aucun intérêt à pousser à une exploitation trop intense des mines, dans quatre-vingts années ou dans un siècle des milliers d'ouvriers se trouveraient sans travail. Les richesses minérales seront normalement ment épuisées dans environ 150 années. Le danger existe que des maisons étrangères fassent descendre ce moment critique à 80 années. Il demande à la Chambre de rejeter la motion Bœhle.

M. Braubach, conseiller ministériel, promet que la consommation des sels de polasse augmentera au fur et à mesure de l'achèvement des puits. Plusieurs résolutions seront prises en considération dans la nouvel'e loi sur les mines, d'autres par contre sont sujettes à critique. Quant à la journée de travail de huit heures, il convient de rappeler qu'elle est en moyenne de huit heures et demie sans compter le temps né-cessaire à l'entrée et à la sortie. Le gouvernement ne peut reconnaître la nécessité de réglementer d'une lacon uniforme les heures de travail, ce qui serait une grave atteinte à la liberté de contrat entre les ratrons

lation actuelle permet de retirer la concession înexploitée quand cette exploitation est dans l'interêt

M. Hackspill constate que le gouvernement a fait preuve de préverance et il en déduit que l'amende-ment promis à la loi sur les mines apportera beaucoup d'améliorations. Il croit qu'il n'entrait pas dans l'esprit du législateur de voir les caisses de malades alimentées par l'argent provenant des amendes. Il affirme que l'administration de la caisse de secours des forges de Rombas constitue une illégalité.

M. Engel dit que tous les efforts de l'administration devront tendre à faire diminuer les accidents de

travail dans les mines. M. Emmel prend la parole pour défendre encore la ournée de travail de huit heures et les autres résolutions socialistes.

A six heures et quart on passe au vote sur les résolutions. La question de la limitation de la propriété minière est renvoyée à la commission du budget. Les autres résolutions sont adoptées.

M. Brom demande au gouvernement de prendre davantage en considération les enfants du pays pour les postes vacants dans l'administration des mines et M. Engel annonce qu'il présentera l'aunée prochaine une motion à ce sujet.

Le reste du budget et la loi de finances sont adoptés sans autre discussion. La discussion en deuxième lecture du budget est

ensin terminée. M. Bæhle lève la séance et annonce que la Chambre abordera mardi après-midi la discussion en troisième lecture.

La Journée

Le Il Congrès pour le rapprochement franco-allemand se tiendra cette année à Bale ou à Bruxelles.

Le Reichstag a terminé hier la discussion du budget des postes. Il a commencé celle de la loi su les chèques postaux.

L'ambassadeur de Russie à Berlin a fait ces ours-ci une démarche auprès du ministre des affaires trangères. Ce dernier a fait répondre que l'article de la Gazette de Cologne sur les rapports de la Russie et de l'Allemagne avait un caractère prive et n'élait aucunement officieux.

La Chambre française a discuté hier aprèsmidi l'interpellation au sujet de la Compagnie Sud-Atlantique.

23

La Chambre italienne a repoussé un ordre du jour des socialistes demandant la nomination d'une commission d'enquête au sujet des dépenses pour le service des approvisionnements pendant la campagne tripolitaine.

Après un budget de la marine qui s'élève à 1 milliard 220 millions de francs, la Chambre des communes est invitée à voter 721.125.000 francs pour l'armée de terre. L'armée anglaise comprend actuellement 181.000 hommes.

Les autorités municipales de Londres

On a appris dans les cercles officiels de Stockholm que le divorce du prince Guillaume de Suède et de la princesse Marie de Russie est maintenant un fait accompli. Seules, quelques petites formalités restent à régler. Leur enfant sera élevé avec les enfants du prince Charles de Suède.

23 Le tribunal de Saint-Pétersbourg a condamné à huit mois de prison le bourgmestre et deux conseillers municipaux de Viborg pour s'être opposés à la loi mettant sur le même pied Russes et Finlandais er

A la Chambre grecque, l'opposition a reproché au gouvernement de sacrifier les 150.000 Grecs de l'Epire.

En Turquie, un accord est intervenu entre le rouvernement et le délégué serbe, M. Stephanovitch. le traité turco-serbe sera signé au commencement de la semaine prochaine.

En Epire, le président du gouvernement proviroire, M. Zographos, a charge Mehmed Ali, pacha de la presse conservatrice et surtout pangermal'elvino, de discuter avec le gouvernement albanais niste. les garanties à accorder aux populations grecques.

ALSACE-LORRAINE

Autour du poste de Statibalier.

baron de Schorlemer-Lieser ne pouvait plus de le choses comme s'il s'agissait d'un pays de francillons, bon à être pris en considération pour le poste de l'Empereur pensait autrement. Statthalter en Alsace-Lorraine. La Tägliche Rundschau confirmait cette information et ajoutait que M. de Schorlemer était sur le point de quitter le ministère de l'agriculture en Prusse et de prendre sa retraite pour des raisons qui ne sont pas politiques.

Bien entendu le démenti ne se sit pas attendre. L'agence Wolff a été autorisée à déclarer que les bruits concernant la retraite ou même un ébranlement de la situation de M. le baron de Schorlemer Lieser, étaient complètement qu'on attend n'agira pas autrement. controuvés.

Et cela continue.

Une manifestation de sympathie en l'honzeur du comie de Wedel

On annonce qu'une grande manifestation de sympathie s'organise en l'honneur du comte de Wedel, à l'occasion de son départ. Le Statthalter a vainement essayé de détourner les organisateurs de leur dessein.

Le président de l'Association des chanteurs d'Alsace-Lorraine prépare cette manifestation, à laquelle doivent participer 2 à 4.000 chanteurs appartenant à des Sociétés de chant de toute l'Alsace-Lorraine.

"Par nobile fratrum !"

Cela veut dire, en français, que la Strass-burger Post marche de pair, ou mieux, se trou-proche d'une héroine de la charité. vant à raison trop petite, monte sur le dos d'un consrère, la Lothringer Zeitung, pour juchée, la Post reprend, comme certain musicien de la ville de Brême, l'antienne du bon gros frère d'en-dessous et veut faire entendre até inqu'un nouveau pont destiné aux mêmes usages que si M Collin s'entendre de la ville de Brême, l'antienne du bon qu'un nouveau pont destiné aux mêmes usages que si M. Collin n'a pas versé son obole pour l'érection d'une statue à Déroulède, ce n'est La température. — La pression reste basse sur pres pas sculement parce que, vu la situation ac-juelle, il est trop « main », mais parce que... Le vent est assez ou Ici le souffle ou l'esprit manque à la Post; elle La température a monté sur le centre et l'ouest de n'achève pas, trouvant, de fait, plus conforme l'Europe. Elle était hier matin : -12° au Spitzberg, à son rôle, de laisser tout supposer plutôt que de risquer une parole qui puisse la faire pin
Paris et Marseille, 11° à Biarritz, 12° à Malte.

Un régime de vent d'auest fort avec pluie et temps qui

Dans l'occurence, la Strassburger Post nous parait ressembler fort à une grosse dame rousse dont parlait un jour Louis Veuillot et qui avait beaucoup de son dans la figure, mais très peu dans la voix!

A Saverne.

Le jeune forgeron Oscar Lerch, agé de 16 ans, a reçu ces jours derniers une invite à payer 54 M 50 pour avoir, le 3 décembre, appelé « chienlit » un officier et s'être moqué de deux simples soldats. C'esi un instituteur qui, d'après l'Anzeiger, aurait dénoncé le jeune homme, et qui indique comme témoins deux de ses écoliers de 10 ans. Par contre Lerch se tait fort d'établir son innocence par le témoignage de deux camarades. Donc, un nouveau

-- Le brigadier de gendarmerie Schmitt, de Saverne, a été transféré à Grostenquin ; le maréchal des logis Karch a recu son changement pour Ribeauvillé.

Saint-Avold et Saverne.

Dimanche dernier, dans la matinée, un ou-vier revenant de la brasserie de Saint-Avold entra dans un débit de la place du Marché et commanda un petit verre. Un maréchal des logis du 14e uhlans ne put s'empêcher de s'é-crier : « Voilà ce « Wackes» qui, de grand ma-im, avale déjà un schnaps. » L'ouvrier, très mortifié, ne voulut cependant pas faire d'esclandre, mais se rendit immédiatement au domicie du commandant et demanda à cet offivier un entretien qui lui fut immédiatement accordé. Ne voulant point renouveler l'affaire de Saverne, fit-il remarquer, il avait préféré porter plainte à qui de droit. Aussitôt le commandant sit venir le maréchal des logis et, des le lendomain, comme on l'apprend maintenant, l'insulteur était condamné à trois semaines d'ar

Voilà ce qui s'appelle agir rapidement e même séverement, surtout quand on sait que le maréchal des logis avait passé la nuit à boire. Peu importe. Ce commandant a donné une belle leçon aux autorités militaires de Saverne ct mérite tout le respect de la population indigene. Et pourtant, cet officier n'est pas un poltron qui aurait agi par crainte de représailles :

Marque Reutter.

On lit dans la Gazelle des tabacs de l'Allemagne du Nord.

La marchande de cigares Evers s'est fait envoye des échantillons d'essai d'une sorte de cigarettes « Fipp », lesqueiles vont êtra mises dans le commerce sous le nom de cigarelles « Reutler ».

La façon dont cette patriote exploite l'affaire de Saverne finira par dérouter ceux qui, au début, révéraient en elle la martyre d'une cause trois fois sacrée.

Les procès pour olleases au Kronprinz.

appelle de son jugement devant la Cour su-

Deux autres procès pour le même moti' sont lirigés l'un contre le rédacteur du Vorwarts, M. Mayer, l'autre contre l'éditeur de Freier Weg, M. Zepler.

Un conservaleur prussien et la presse pangermaniste.

La Gazelle de Francjort ouvre ses colonnes à un conservateur prussien, Landrat prussien à un conservateur prussien, Landrat prussien cier du tramway projeté vers les cités industrielles, pendant près de 20 ans, qui tient à établir que, Le Conseil décide donc d'adresser une pétition à la dans le parti conservateur dont il se dit un des membres les plus actifs, tout le monde ne pense nas sur les allaires de Saverne comme on pourrait le croire d'après l'intervention avengle de tra également en relations avec d'autres villes pour

Cette action de la presse, dit-il, fut pénible, parce ju'elle manquait si complètement du sens de la justice et parce que, en raison de la violence sans mesure avec laquelle elle attaquait non ras sculement des personnes, mais cherchait à dénigrer toute la po-pulation du Reichsland, elle élevait des obstacles contre la réconcillation des races. Pas une étincelle d'objectivité uelconque, frapper comme un sourd, représenter les

Après avoir rappelé l'acquittement de MM. von Reutter et von l'orsiner, l'auteur établit que c'est grâce à l'Empereur que, malgré les intentions de force brutale et l'ignorance des sentiments de races de la part des conserva-teurs, le chancelier a été maintenu et des hommes très sympathiques mis à la tête du pays qui, dit il, e ne songent à rien moins qu'à laire des concessions à la presse ci-dessus mentionnée. On peut être assuré que le Statthalter

Calendrier. - Aujourd'hui, samedi 7 mars, coixante-sixième jour de l'année. - Lever du

soleil: 6 h 32: coucher: 5 h. 51. Lune: Pleine le 12 mars.

Fête du jou. - Sainte Félicité. IL Y A CENT ANS

Le 7 mars 1814. -- Mort de Mmc Foix de Candale, née de Montliber. Cette dame pieuse prodigua ses soins empressés et son immense fortune, non seulement aux soldats français malades, mais encore aux prisonniers sans distinction de nationalité et de religion. L'ennemi luimême fit célébrer un service solennel dans l'église d'Ars-sur-Moselle. Le corps de cette vénérable femme reçut la sépulture dans la cathédrale de Metz; les voûtes, longtemps muettes, tressaillirent d'allégresse et d'orgueil à l'ap-

Ephémérides lorraines. - 8 mars 1393. On rebâtit en grande partie à neuf le grand essayer d'atteindre un ennemi commun, ici pont qu'on rencontre en sortant de Moulins notre directeur, M. le chanoine Collin. Ainsi a été inauguré en novembre 1905.)

Le vent est assez ou fort des régions ouest sur les

doux est probable.

BULLETIN	METEOROLOGIQUE
(Observations tai	ter par M. REMOISSENICE & Mole)

e e e	BANOMETRE A CO	THERMOMETRE	VENT	TEMPS
6 mars à 4 h. soir	731.6	+ 11.5	0	Pluv.
7 mars 8 b. matin	731.3	+ 8.5	0	Var.
Thermom	etre Maxin	num du 6: -	- 13:	Mini-

mum aujourd'hui : +8.0

CHRONIQUE MESSINE

CONSEIL MUNICIPAL DE METZ

Scance du 6 mars. Crédits supplémentaires.

Pour l'établissement du plan cadastral de Devant-es Ponts, le conseil avait voté précedemment un crélit de 2.400 M. Or ce crédit est dépassé de 800 M,

omme que le Conseil vote après coup. L'impression des catalogues de la bibliothèque mu nicipale qui d'après les calculs d'experts, devait coûter de 1.500 à 3.000 M s'est élevée à 8.600 M. 4.000 M ont pu être payés sur les excèdents de 1913, il reste 4.600 M que le Conseil décide d'inscrire au budget, de 1914. Pour éviter tout malentendu M. le Maire expose que cet excédent élait tout à fait imprèvu; l'estimation des frais d'impression était faite per un homme du métier qui a du se tromper. M. Muller fait observer que l'estimation a été faite sur une base de 20 feuilles imprimées tandis que l'ouvrage en contient 80 et a donné lieu it des surcharges et à des

corrections imprévues. Le compte rendu administratif nécessite également un crédit supplémentaire de 750 M. Le Conseil ap-

prouve ces crédite. La question du Théâtre.

La municipalité a engagé un nouveau directeur du Théatre en la personne de M. l'intendant Waag, artiste de la Cour de Brunswick. L'engagement du nouveau directeur part du 1er septembre 1914, avec un traitement annuel de 6.000 M. Toutefois comme l'activité du directeur devra s'exercer des maintenant pour les engagements et autres questions urgentes, le Conseil alloue à M. Waag une indemnité de 3.000 M pour son activité du 1° mars au 1° septembre.

Les bains publics.

ement de 9 M pour la eaison pour l'usage des ca-

M. Hoff s'élève contre ce projet. Lorsqu'en 1900 on décida de porter de 10 à 20 pfennigs l'usage des ca-bines, on croyait faire une recette qui ne s'est pas réalisée. On a donc fait fausse route; il n'y a qu' revenir en arrière et rélablir le prix de 10 pfennigs. M. Hoff dépose une motion en ce sens. L'administra-tion retire sa proposition et décide de renvoyer la question à la commission.

Le repos dominical.

Une loi d'Empire est soumise au Reichstag tendant à réduire ou à supprimer les heures de vente le di-manche. Pour les villes de plus de 50.000 habitants, Les proces pour entre de la Welt am Montag, le repos dominical complet serait obligatoire, par con-tre pour les villes de moins de 50.000 habitants il condamné avant-hier à six mois de prison, en serait facultatif; les heures de vente pour ces dermières ne devront cependant pas excéder trois heures. Depuis l'annexion du Sablon, Metz entrerait dans la catégorie des villes de plus de 50.000 habitants, et la fermeture complète des magasins le dimanche se-rait obligatoire. Par contre, des villes voisines telles que Montigny, Thionville entreront dans la deuxième catégoric, et pour celles-là le repos total serait facul-tatif. Le Conseil s'est ému de cette situation et du tort qui en résulterait pour le commerce et la petite industrie de la viile. Cette situation porterait également un préjudice considérable au rendement financommission du Reichstag demandant la suppression du classement des villes et se prononçant contre l'in-troduction du repos dominical obligatoire. On se metfaire appuyer cette nétition et provoquer un mouve-ment général.

Les listes électorales.

Pour l'établissement des listes électorales en vue des prochaines élections municipales, le Conseil désigne MM. Muller et Delaitre. Comme suppliants sont nommés MM. Servé et Kitzinger.

Administration des hospices

et œuvres de bienfaisance. Le Conseil approuve les comptes de la commission administrative de l'hospice israélite. Le budget de 1917 prévoit un excèdent de recettes de 1469 M. Le rapporteur constale avec satisfaction que la situation de l'hospice israélite, qui était très précaire il y a quelques années et nécessitait une subvention muni-cipale, s'est considérablement améliorée. Il en félicite la commission administrative actuelle qui est arrivée à ce résultat grâce à sa gestion éclairée et à son esprit 'économie.

Plusieurs décisions de l'administration des hospices civils, telles que les achats de terrains, acceptation de fondations, rencontrent l'approbation du Conseil. De même les comptes présentés par la Société de secours aux femmes indigentes en couches, dont le budget se cliture par 15.311 M en recettes et en dé-

Le budget du Bureau de bienfaisance prévoit pour 1914 227.700 M en recettes et en dépenses, soit un excédent de recettes de 29.000 M sur les années précédentes. Cette augmentation provient de l'incorpora-

Un prêt municipal.

Le 17 octobre 1903, le Conseil municipal de la Ville de Metz a consenti un prêt de 900 000 M à 5 0/0 à la ville de Glauchau. Ce prêt est remboursable cette année. Glauchau demande la prolongation du prêt moyennant un prêt de 4 0/0. Metz, la généreuse et la riche, consent.

Divers.

Le Conseil approuve l'adjudication par voie de soumission restreinte, de différentes formitures pour l'usine d'électricité. - De même l'assurance auprès de la Société Alsacienne-Lorraine d'assurances des étables de l'Abattoir pour 35.000 M et des bâtiments de la nouvelle école réale pour une somme assurée de 251.670 M. - Une modification du statut local concernant les indemnités pour logements militaires ren-contre également l'approbation du Conseil. — Quelques affaires litigieuses sont présentées pour le règlement desquelles le Conseil décide d'ester en jus-tice. — Les années de service jusqu'à concurrence de douze, de M. Sidot, instituteur, sont prises en considération pour la fixation de la pension. - Une mai son propose d'installer à l'Esplanade un poste public de téléphone. La Ville y consent moyennant une re-devance annuelle de 10 M et usage gratuit du téléphone pour le service des incendies. La police a également donné son assentiment en réservant l'usage gratuit du téléphone pour les cochers et les agents de

LA GREVE DE LA PRESSE

Il restait encore sur l'ordre du jour la discussion

Budget de 1914

proposa au Conseil d'aborder d'abord l'ordre du jour secret et le Conseil l'approuva. Cela durera un petit quart d'heure, disait M. le Maire.

Les journalistes présents devaient naturellemen évacuer leurs pupitres et prendre, tout comme des écoliers, un quart d'heure de récréation. Mais le traitement n'eut pas l'hour de leur plaire, et ces Messieurs déciderent de faire l'école huissonnière pour de bon et jusqu'au bout, ...et ainsi fut fait.

M. le comte Rædern à Metz.

S'échappant pour quelques heures aux in-terminables séances du Landtag, M. le comte Rædern, secrétaire d'Etat, viendra à Metz aujourd'hui samedi, et se fera présenter, à 3 h. 1/2 de l'après-midi. les fonctionnaires supérieurs de la Prélecture, dans la salle des séances du Conseil général.

Médaille de 1870.

Un digne vieillard vieux Messin de la place Saint-Vincent, M. François Méa, vient de re-cevoir le diplôme de la médaille de 1870 au titre de soldat de la garde nationale de Metz. Toutes nos félicitations à ce sympathique vieillard, tonjours alerte comme au bon temps de sa prime jeunesse.

Réunion d'apiculteurs.

La section de Metz fera sa réunion de prinemps le dimanche 8 mars, à 3 heures de l'après-midi à l'hôtel du Nord avec tombola pour les membres présents.

Affaires postales.

Aux bureaux de poste de la place de la Comédie, du Fort-Moselle et de la rue de l'Esplanade, le service d'été ne commencera non plus qu'à huit heures.

A propos de la légion étrangère.

Ces jours derniers, on annonçait que desplacards seraient affichés dans toutes les gares du Le bureau de la Ligue contre la légion s'adressa aux différentes directions des chemins de fer pour obtenir l'autorisation d'apposer ces placards. Mais il a essuyé un refus. En eflet, pe 9: L'inorticulture. la direction des chemins de ter de Cologne Vu la grande imayant consulté l'Office des affaires étrangères.

Nos compatrioles

Nous avons donné la liste des officiers alsaciens-lorrains inscrits pour le grade d'officier de la Légion d'honneur; dans la liste des offi-ciers inscrits pour le grade de chevalier, nous relevons les noms suivants :

4.6.7207-12013

Le chef de bataillon Malmasson, du 91°, né à Kal-

louse, le 21 soût 1870; Le chef de hataillon Guillaume, du 106°, né à Alsfing: le 4 décembre 1870 :

Sont égatement inscrits pour chevaliers, les capitaines :

Maitrot, de l'infanterie, au Maroc, né à Scy, le 2 noût 1877; Ulrich, du 132°, ne à Phalsbourg le 7 mars 1869;

Beck, du 11° bataillon de chassours à ried, né i Lehagre, du 20º chasseurs à cheval, ne à Metz le

3 avril 1868; Ving, de la cavalerie, au Maroc, né à Boulav le 13 lévrier 1879 ;

Serraz, de l'artillerie, à la commission d'expériences de Versailler, né à Meiz le 6 juillet 1869. Le médecin-major Mathieu, en service en Algérie, né à Château-Salina le 15 mars 1870.

L'usage de la canne

décroit, ce qui ne veut pas dire qu'on canne moins et que l'usage de « canne » soit en décroissance. Selon donc des gens qui se pré-tendent avertis, la canne tendrait à disparaître. On aurait observé, compté, enregistré, statistiqué sur le boulevard parisien. Il ressort de ces calculs, que la plupart des passants se baladent,

mains en poche, sans canne ni parapluie. L'usage de la canne était joli. Il avait son chic. L'usage des poches en à moins. La canne vanté est bien réel. avait sa psychologie, son langage. Peut-être en découvrira-t-en aux poches.

Musées municipaux. Heures d'ouverture des Musées municipaux

le dimanche (entrée gratuite) : Musée principal, rue de la Bibliothèque, 11 h. à midi et de 2 h. à 3 h. Collections à la porte des Allemands, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 du soir.

Pharmacies.

Les pharmacies suivantes seront seules ouvertes demain toute la journée; les autres jusqu'à midi seu-

Pharmacie moderne, Bloch, rue des Allemands, 21 Pharmacie centrale, Rosa, rue du Pont-Saint-Georges, 16-18; Pharmacic Notre-Dame, Karrer, rue de la Têle-

Pharmacie du Lion, Schaack, rue Serpenoise, 53; Pharmacie Marcus, Georges Stahl, rue Sainteainsi que les pharmacies du Sablon et de Montigny.

On ne termine pas un bon diner sans une lasse de fin Moka : c'est une finale fort agréable,

surtout quand c'est du calé: A. Watier, rue

Chronique des Tribunaux

COUR D'ASSISES.

La première session des assises de la Lorraine rour année 1914 commencera lundi prochain, 9 mars, à beures du matin, dans les bâtiments de l'ancienne care, sons la présidence de M. le Dr Vogt, conseiller

à la Cour d'appel de Colmar. Jusqu'iri les affaires suivantes sont portées au rôle: lundi, 9 mars, François Sabel, 38 ans, ouvrier à Melz. meurire:

mardi, 10 mars, Pierre Egner, 19 ans, charretier, et Otton Hussong, 22 ans, mineur, tous deux demi-ciliés à Algrange, coups et blessures ayant entrainé la

Mercredi 11 mars, Basile Milini, 19 ans, mineur, en dernier lieu à Villerupt, vol de grand chemin; Jeudi 12 mars, Charles Nicolotti, 22 ans, mineur à

Audun-le-Tiche, vol de grand chemin; Vendredi 13 et samedi A mars, Charles Meyer, nat; (Pour vice de forme, le fer jugement, condam- lactures.

nant Dini à la peine de mort, a été cassé par la cour

supréme de Leipzig);
Jeudi 19 mars, Catherine Horst, épouse Gehrer,
38 ans, sans profession, à Metz, avortement;
Vendredi, 20 mars: Michel Heck, 28 ans, et Frédérie Klensch. 25 ans, tous deux mineurs à Audun le-Tiche, vol de grand chemin et mutinerie.

Viendront ensuite, à des dates, qu'il reste encore à fixer, plusieurs autres affaires, parmi lesquelles on ent citer les deux suivantes:

Frédéric Bürger, 38 ans, ouvrier à Rombas, coupe et blessures ayant entraîné la mort; Autoine Schmitz, 36 ans, garçon de café à Metz coups et blessures ayant entraîne la mort.

NOUVELLES RÉGIONALES

L'Exposition de Thionville. - Du 22 mai un 28 juin 1914 aura lieu dans la ville de Thionville la XVIe Exposition a'sacienne-lorraine de travaux d'apprentis et d'ouvriers du métier. Pour rehausser l'éc'at de cette exhibition annuelle en Alsace-Lorraine, le comité d'organisation a décidé d'y joindre une Exposition des arts et métiers pour la Lorraine, une exposition horticole et une exposition commerciale et ndustrielle.

Seront autorisés à exposer:

1º Dans la section des métiers, tous les gens de nétier domiciliés en A'sace-Lorraine; 2. Dans la section industrielle, toutes les moisons

établies en Alsaco-Lorraine et les maisons représenlées en Alsace-Lorraine ;

3 Dans la section des arts of métiers de la Lorraine, tous les professionnels des arts et métiers et tous les artistes établis en Lorraine;

4. Dans la section horticole, les jardiniers-fleuristes et horticulteurs avec conditions spéciales;
5º Dans la section industrielle tous les commerçants

emeurant à Thionville et les représentants thionvillois de maisons du dehors.

L'exposition comprendra neuf groupes: Groupe 1

e metier; groupe 2: Les écoles de perfectionnement cards seraient affichés dans toutes les gares du et l'éducation; groupe 3: Les arts-et-métiers; groupe que dans le Palatinat et la province rhénane. Les moyens d'éviter les accidents et le sauvetage; groupe 6: Le commerce, l'art dans le commerce, les métiers pris en particulier; groupe 7: L'industrie hôtelière; groupe 8: L'industrie et les métiers; grou-

Vu la grande importance d'une exposition de ce genre, notamment dans le pays industriel recut un avis disant que la demande de la Ligue de la Lorraine, où pareille exhibition n'a pas tron qui aurait agi par crainte de représailles:

Pendant la dernière guerre des Balkans il conduisait à la charge un régiment de cavalerie aure et s'est distingué à la bataille de Luie

Bourgas.

L'expérience faite par la Ville en haussant le prix des cabines pour les bains publies de rivière n'a pas devait être repoussée, vu que le gouverne-les des cabines pour les bains publies de rivière n'a pas devait être repoussée, vu que le gouverne-les ment ne veut pas qu'il soit dit après coup qu'il favorise officiellement la lutte contre la légion d'exser pour tous renseignements au comité de ministration voudrait à prèsent introduire un abon-l'exposition à Thionville, et pour Meiz spécia-

lement à M. Heurich, rue Murchant, 11, à dans l'armée française. Metz, membre du comité.

Pays de Thionville. - (Fumistes.) Depuis quelque temps les journaux signalent la présence, dans le pays de Thionville, de deux individus qui, se donnant pour des employés de la Chambre de commerce de Berlin, cherchent à placer auprès des employés de commerce on d'industrie des livres soi-disant recommandés par la Chambre de commerce de Berlin. Il s'agit. en l'espèce, d'un ouvrage en huit volumes! Les intéressés sont avertis que, autant qu'elles concernent leur recommandation par la Chambre de Berlin, les déclarations de

ces individus sont fausses et mensongères.

Escherange. - (Vol ou violences?) L'ouvrier J. Schmitt, venu d'Algrange à Escherange, a enlevé, le jour du mardi-gras, la somme de 40 M au bûcheron Printz. Comme Printz prétend que l'argent lui a été enlevé de force, une enquête est ouverte contre Schmitt qui a été arrêté sous la prévention de bandi-tisme. Jeudi dernier, le juge d'instruction de Metz a entendu sur place les dépositions des

Forbach. - (Suicide et mourtre?) La Direction de police de Sarrebrück écrit aux journaux du pays que, suivant un billet trouvé sur un individu qui s'est suicidé d'une balle de revolver, il aurait, avant de se tuer, abattu-vendredi de la semaine dernière, près de la «Brème d'Or», une femme dont il donne un signalement détaillé. Le suicidé est inconnu, et on se demande si le crime dont il s'est

Château-Salins. - (Caisse d'épargne.) En raison de l'arrêté de compte final pour l'exercice 1913-14 et du règlement des intérêts, la Caisse d'épargne de Château-Salins sera fermée les jeudis 19 et 26 mars prochain. Les déposants qui ont encore des versements ou des remboursements à effectuer sont donc instamment priés de vouloir bien faire ces opérations peudi prochain 12 mars, dernièr jour de caisse pour l'exercice 1913-14. La première séance pour 1313-14 aura lieu le jeudi 2 avril.

Azoudange. - (Les deux langues.) On nous écrit :

Ce n'est pas à tort que nous réclamons pour notre pays des fonctionnaires sachant le français et l'alle-

Jeudi eu lieu ici la vente publique des traverses hors de service sur la voie ferrée. Comme d'habitude le piqueur commença par donner lecture des conditions de vente. Mais quel ne fut pas l'embarras du fonctionnaire, lorsque quelques personnes ne sachant pas l'allemand le prierent de faire la traduction en français? Il n'en savait pas le moindre mot et dut regretter de ne pas pouvoir donner satisfaction aux réclamants. La vente se fit quand même. Mais n'y aurait-il pas à remédier?

Lidrequia. - (Rente à vétéran.) Le gouvernement d'Alsace-Lorraine vient d'accorder la rente annuelle de 150 M à un ancien combattant de 1870, M. Jean Minette, de Lidrequin. M. Minette a servi dix ans au 7º dragons, en garnison à Valenciennes, a pris part aux batailles autour de Metz du 16 au 18 août, notamment à Gravelotte; fait prisonnier et emmené en captivité pendant six mois à Hambourg. Puisse ce bon brave jouir longtemps encore de

cette rente si bien méritée. Les trois fils de ce vieux soldat français ont servi l'Empire allemand tous trois dans la garde, à Berlin et Potsdam.

Givrycourt. - (Banditisme.) Le jeune Blaes, gé de 18 ans, élève de l'Ecole normale de Montigny, qui avait passé la journée de dinanche chez ses parents, s'en all'it. lundi matin, pour prendre le train de 5 h. 1/2, quand, dans le bois, il trébucha dans un fil de fer tendu à travers le chemin. Deux individus s'élancèrent sur le jeune homme, qui parvint à se dégager et à fuir dans les taillis. Ces indi-26 ans, mineur à Russange, incendie et escroquerie; se dégager et à fuir dans les taillis. Ces indi-Lundi 16, mardi 17 et mercredi 18 mars, Paolo vidus devaient savoir que M. Blaes portait sur Dini, 29 ans, ouvrier de forges à Clouange, assassi- lui de l'argent pour le payement de dissérentes

Sarrequemines. — (Les armes à teu.) Ces jours derniers des jeunes gens de 15 à 16 ans en promenade dans le Buchwald s'amusaient à tirer au revolver; prenant pour cible un de ses camarades, un tireur lui logea une balle en-dessous de la rotule du genou. Le blessé est à l'hôpital, le tireur a fait connaissance avec la police.

Sarrebourg. — (Heureux gagnant.) Le nommé Herr, domestique de la maison d'expédition V. Bour, a gagné le gros lot dans le tirage d'une loterie pour une œuvre de bienfai-sance de Mulhouse. Il se voit en possession de

- (La Sarre deborde.) En ce moment nous voyons la Sarre au plus haut niveau de tout

ALSACE

Saverne. — (Que faire de ce terrain?) La ville avait jadis acheté un terrain destiné à l'agrandissement du terrain de manœuvres de la route de Steinbourg. L'agrandissement n'aura pas lieu. Que faire du terrain? On a l'intention de le céder ou de le ouer à un consortium de capitalistes qui y érigeraient une fabrique.

Krut. — (Disparition de la neige.) La nouvelle neige qui a couvert jeudi la vallée et les montagnes n déjà disparu. Une pluie tiède l'a fait fondre. Les skieurs sont donc dupés, car il est probable que la neige a fondu également dans les hautes régions.

Pour les fiancés!

Ils trouveront des trousseaux du genre le plus imple au plus riche à des prix avantageux à la maison Alex Fürst, place d'Armes.

Théâtre municipal

SAMEDI 7 MARS Représentation populaire à prix réduits. Rideau 7 h. 4/2.

Die goldene Eva Comédie de Fr. de Schünthan et Koppel-Ellfeld. DIMANCHE 8 MARS

A 3 heures: Matinée à prix réduits Die 5 Frankfurter Comédie de Th. Kössle.

Le soir à 7 1/2: COSIFANTUTTE Opéra de A. Mozart.

CA AA SCHAUT